



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
3 février 2025

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 27 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Etaients présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusé :	Michel MOINE,
Pouvoir :	Michel MOINE à Christianne MAURON
Secrétaire de séance :	Isabelle GREGIS

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

DE2024-192-304 : signée le 05/12/24 avec MORIN de 70.80 € HT soit 84.96 € TTC pour l'achat d'un lecteur de puce - service police municipale

DE2024-192-305 : signée le 05/12/24 avec Danielle SYLVESTRE de 180.00 € TTC pour un abonnement annuel en conseils funéraires

DE2024-192-306 : signée le 05/12/24 avec APRICO de 363.60 € HT soit 436.32 € TTC pour l'achat de sacs à déjections canines

DE2024-192-307 : signée le 06/12/24 avec MALTA INFORMATIQUE de 4166.67 € HT soit 5000.00 € TTC pour le contrat de prestations d'accompagnement pour la résidence les Pragnères

DE2024-192-308 : signée le 10/12/24 avec VOIX DE L'AIN de 168.57 € HT soit 201.84 € TTC pour l'insertion d'une annonce légale - DSP ALSH

DE2024-192-309 : signée le 17/12/24 avec AEC DESENFUMAGE de 2626.00 € HT soit 3151.20 € TTC pour la prestation de remise en état après vérification du fonctionnement

DE2024-192-310 : signée le 17/12/24 avec LE CAVEAU BUGISTE de 1512.00 € HT soit 1814.40 € TTC pour l'achat de Pinot Noir et Chardonnay - réceptions diverses

DE2024-192-311 : signée le 17/12/24 avec MAISON ANGELOT de 765.00 € HT soit 918.00 € TTC pour l'achat de pétillant du Bugey - réceptions diverses

DE2024-192-312 : signée le 18/12/24 avec BATIMEX de 4916.00 € HT soit 5899.20 € TTC pour le diagnostic amiante - plomb - amiante bitume pour 3 bâtiments

DE2024-192-313 : signée le 18/12/24 avec CERIG de 3870.00 € HT soit 4644.00 € TTC pour le remplacement de 3 PC - État-civil, urbanisme et comptabilité

DE2024-192-314 : signée le 18/12/24 avec CERIG de 300.00 € HT soit 360.00 € TTC pour l'achat du module PES-RETOUR

DE2024-192-315 : signée le 16/12/24 avec SIGNATURE de 64.05 € HT soit 76.86 € TTC pour l'achat de panneaux de signalisation Ilot Recordon

DE2024-192-316 : signée le 16/12/24 avec BALLAND de 3500.00 € HT soit 4200.00 € TTC pour l'évacuation du jeu cassé de l'aire et remplacement par un nouveau jeu

DE2024-192-317 : signée le 18/12/24 avec ADIC de 150.00 € HT soit 180.00 € TTC pour l'abonnement IMPRIM MEGA

DE2024-192-318 : signée le 16/12/24 avec ONF de 690.00 € HT soit 828.00 € TTC pour le programme d'actions 2025 - travaux connexes d'infrastructures : curage des renvois d'eau

DE2024-192-319 : signée le 19/12/24 avec SICOMETAL de 146.80 € HT soit 176.16 € TTC pour la réparation de la saleuse

DE2024-192-320 : signée le 19/12/24 avec BURRET TRAITEUR de 1658.77 € HT soit 1750.00 € TTC pour la prestation de réception des vœux du Maire - 250 personnes

DE2024-192-321 : signée le 19/12/24 avec BOUCHERIE FOUQUET de 1658.77 € HT soit 1750.00 € TTC pour la prestation de réception des vœux du Maire - 250 personnes

DE2024-192-322 : signée le 24/12/24 avec SONEPAR de 478.10 € HT soit 573.72 € TTC pour la fourniture de matériel électrique

DE2024-192-323 : signée le 24/12/24 avec HENRI JULIEN de 126.78 € HT soit 152.14 € TTC pour l'achat de verre - service cantine scolaire

DE2024-192-324 : signée le 15/12/24 avec PETIOT TERRASSEMENT de 14856.65 € HT soit 17827.98 € TTC pour la rénovation de caniveaux ZI LA PLAINE et ZA PIERRE FONDELLE

DE2025-192-001 : signée le 06/01/25 avec GARAGE PECHOUX de 134.00 € HT soit 160.80 € TTC pour l'installation de 2 phares LED l'arrière de la saieuse

DE2025-192-002 : signée le 30/12/24 avec MAISON TISSERAND de 826.00 € HT soit 991.20 € TTC pour la fourniture et la pose de 2 stores - service musée

DE2025-192-003 : signée le 06/01/25 avec EDITIONS FATON de 178.26 € HT soit 182.00 € TTC pour l'abonnement de 2 ans - revue Archéologia - service musée

DE2025-192-004 : signée le 07/01/25 avec YESSS ELECTRIQUE de 994.08 € HT soit 1192.90 € TTC pour l'achat de 6 spots LED - Rond-point des Colonnes

DE2025-192-005 : signée le 07/01/25 avec TEREVA de 223.05 € HT soit 267.66 € TTC pour l'achat d'un stock de robinets - services techniques

DE2025-192-006 : signée le 09/01/25 avec AME de 53.43 € HT soit 64.12 € TTC pour l'achat de fournitures de bureaux - mairie

DE2025-192-007 : signée le 07/01/25 avec DIFCO de 1401.00 € HT soit 1681.20 € TTC pour l'achat d'essuie-mains - service école maternelle

DE2025-192-008 : signée le 07/01/25 avec ODEUM de 134.00 € HT soit 160.80 € TTC pour l'achat de posters pour la boutique - service musée

DE2025-192-009 : signée le 09/01/25 avec LIBRAIRIE BUFFET de 125.93 € HT soit 132.86 € TTC pour l'achat de livres pour la boutique - service musée

DE2025-192-010 : signée le 08/01/25 avec DOPL'AIR de 7620.00 € HT soit 9144.00 € TTC pour la prestation d'entretien de l'ensemble des circuits WMC complexe scolaire (école primaire + maternelle + périscolaire + cantine)

DE2025-192-011 : signée le 09/01/25 avec CSI de 249.00 € HT soit 298.80 € TTC pour l'achat d'un onduleur - service école primaire

DE2025-192-012 : signée le 09/01/25 avec DIFCO de 851.49 € HT soit 961.69 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien - service cantine scolaire

DE2025-192-013 : signée le 13/01/25 avec EURL METALLERIE ND de 1490.00 € HT soit 1788.00 € TTC pour la fabrication d'un casier acier de 8 bouteilles de gaz

DE2025-192-014 : signée le 14/01/25 avec UNIQUE HERITAGE EDITIONS de 294.63 € HT soit 318.85 € TTC pour l'achat de livres pour la boutique - service musée

DE2025-192-015 : signée le 17/01/25 avec CERTIFLAM de 213.64 € HT soit 235.00 € TTC pour l'entretien et le ramonage d'un poêle à granulés - impasse du Four

DE2025-192-016 : signée le 23/01/25 avec LEDUC'ELEC de 6245.49 € HT soit 6870.04 € TTC pour la rénovation du système d'alarme du musée + services techniques (ajout d'un détecteur de fumée)

DE2025-192-017 : signée le 23/01/25 avec FROID ET MACHINES de 616.50 € HT soit 739.80 € TTC pour l'achat de produits lavage lave-vaisselle - service cantine scolaire

DE2025-192-018 : signée le 23/01/25 avec CSI de 219.00 € HT soit 262.80 € TTC pour l'achat d'une tablette tactile - pour bague - service musée archéologique

DE2025-192-019 : signée le 24/01/25 avec SONEPAR de 940.44 € HT soit 1128.53 € TTC pour l'achat de fournitures quincaillerie (ampoules...)

DE2025-192-020 : signée le 27/01/25 avec DIFCO de 3039.40 € HT soit 3647.28 € TTC pour l'achat de produits d'entretien - divers services

DE2025-192-021 : signée le 28/01/25 avec LES DEFRICHEURS de 545.00 € HT soit 654.00 € TTC pour la taille des massifs parking commerces

DE2025-192-022 : signée le 28/01/25 avec LES DEFRICHEURS de 778.88 € HT soit 934.66 € TTC pour la taille des massifs autour de l'aire de jeux

DE2025-192-023 : signée le 28/01/25 avec LES DEFRICHEURS de 1865.00 € HT soit 2238.00 € TTC tonte et désherbage massifs (6 passages) + taille des arbres (1 passage) - Pragnères

DE2025-192-024 : signée le 28/01/25 avec BALLAND de 8200.00 € HT soit 9840.00 € TTC pour le remplacement de l'abribus Grande Rue - suite sinistre

DE2025-192-025 : signée le 28/01/25 avec AF COMMUNICATION de 570.00 € HT soit 684.00 € TTC pour insertion publicitaire dans PLAN 2025 HAUT BUGEY TOURISME - Musée

CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

C202401127_023 : signée avec le Centre de Gestion de l'Ain pour l'accueil de Mme Aurélie BOMBOIS, stagiaire en formation qualifiante - parcours secrétaire de mairie session 2024

C20241219_024 : signée avec CPTS pour l'organisation, la promotion, la réalisation et l'évaluation d'une action Equibr'Age

C20241220_025 : signée avec HBA pour le déneigement de l'accès à la déchetterie

C20250106_001 : signée avec Partner'Media pour une formation « acte authentique en la forme administrative » - urbanisme

C20250106_002 : signée avec le Centre Social et Culturel Jacques Prévert de Bellignat pour le partenariat du Relais Petite Enfance

C20250115_003 : signée avec HBA pour le groupement de commande relatif à l'accompagnement opérationnel en performance juridique, sociale par des experts

C20250124_004 : signée avec l'INRAP pour l'exposition « puits de savoir » au musée archéologique

C20250124_005 : signée avec AIN TOURISME pour Pass Découverte 2025 pour le musée (en attente)

ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération n° 20200608_018 du 8 juin 2020 -

A2025001 : Ouverture tardive café la Choipe le 07/02/2025

A2025002 : Ouverture tardive café la Choipe le 07/03/2025

A2025003 : Ouverture tardive café la Choipe le 11/04/2025

PERSONNEL COMMUNAL

DELIBERATION 2025001 : ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX NOËL 2024 - RECTIFICATIF

Annule et remplace délibération D2024051 du 18/11/2024

Madame le Maire rappelle la délibération D2024051 du 18/11/2024 relative à l'attribution de chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal et les enfants du personnel jusqu'à 11 ans.

Il y a lieu de rectifier la mention : « rémunération brute » et non nette comme précédemment indiqué en page 2.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier cette mention et de prendre en compte la rémunération brute pour l'attribution des chèques cadeaux du personnel communal 2024.

DELIBERATION 2025002 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} MARS 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- L'attribution d'un poste de rédacteur - filière administrative
- La création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe - filière culturelle
- La suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine - filière culturelle

Il adopte la mise à jour du tableau des emplois communaux au 1^{er} mars 2025 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		NOMBRE			
EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	AUTORISE	POURVUS STAGIAIRE / TITULAIRE	POURVUS CONTRACT.	NON POURVU
Service administratif	Attaché Territorial Principal	1	1	0	0
	Rédacteur Territorial	1	1	0	0
	Adjoint Administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe	2	1	0	1
	Adjoint Administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe	3	1	0	2

	Adjoint Administratif Territorial	2	2	0	0
Service technique	Technicien	1	0	1	0
	Agent de Maîtrise Principal	1	1	0	0
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	1	0	0
	Adjoint Technique Principal 2ème classe	5	1	0	4
Service social	Adjoint Technique Territorial	6	6	0	0
	ATSEM Principal 1ère classe	2	2	0	0
	ATSEM Principal 2ème classe	2	1	0	1
Service culturel	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	1	1	0	0
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	0	0	1
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	0	0
Service de Police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1	1	0	0
TOTAL		31	21	1	9

DELIBERATION 2025003 : RECOURS AUX PRESTATIONS D'ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recours aux prestations d'entreprises de travail temporaire dans les cas suivants :

- Le remplacement du personnel communal momentanément indisponible
- En cas de vacance temporaire d'un emploi pour lequel la procédure de recrutement est en cours sans avoir encore aboutie
- Accroissement temporaire d'activité
- Besoin occasionnel ou temporaire

Il est précisé que ce personnel ne peut en aucune sorte pourvoir de manière durable à un emploi permanent de la collectivité et le recours au travail temporaire doit rester exceptionnel.

DELIBERATION 2025004 : COMPTE EPARGNE TEMPS - CET : MODALITES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions de Madame le Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

DELIBERATION 2025005 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE - MAINTIEN DE SALAIRE ET DECES - POUR LE PERSONNEL COMMUNAL AVEC MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat standard de prévoyance collective maintien de salaire et décès destiné au personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il décide de convenir de la prise en charge d'un montant de 30 € par agent et par mois au titre de la participation communale, à compter du 1^{er} février 2025.

DELIBERATION 2025006 : REVISION DU LOYER DU LOCAL COMMERCIAL 729 Grande Rue et MODIFICATION DU BAIL PAR AVENANT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du courrier de MC COIFFURE, Madame Marie-Claude DURAFFOURD relatif à ses difficultés financières et après avoir entendu Madame le Maire, décide à l'unanimité de réviser à la baisse le loyer en cours à compter du 1^{er} mars 2025.

Le nouveau montant payable à terme échu sera de 440.00 € HT soit 528.00 € TTC.

Il autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail qui sera rédigé pour prise en compte des dispositions ci-dessus.

DELIBERATION 2025007 : REGLEMENT D'ATTRIBUTION A LA VENTE DES LOGEMENTS DE L'ILOT RECORDON AU 01 01 2025 - ANNULE ET REMPLACE MODIFICATIF N° 1 DU 23/09/2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification du règlement d'attribution des logements de l'Ilot Recordon pour :

- L'ouverture de la vente des logements à un public plus élargi,
- Possibilité d'une acquisition en vue de location longue durée
- Suppression de la clause anti-spéculative.

DELIBERATION 2025008 : REGLEMENT DE COPROPRIETE POUR L'IMMEUBLE ILOT RECORDON - MODIFICATION N° 1

Le Conseil Municipal approuve à la majorité d'approuver la modification à apporter au règlement de copropriété de l'Ilot Recordon relatif à la suppression de la clause anti-spéculative prévue aux termes de SECTION II - USAGE DES « PARTIES PRIVATIVES » 2°/ DESTINATION - OCCUPATION du règlement de copropriété état descriptif de division reçu par Me BAUD Notaire à Izernore (01), le 13/03/2024, trop restrictive en cas de problème conjoncturel lié à la situation familiale ou professionnelle.

Il autorise également à la majorité Madame le Maire à intervenir à l'assemblée générale des copropriétaires, qui décidera des modifications à apporter au règlement de copropriété et à proposer que Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, soit chargée de procéder' au modificatif du règlement de copropriété ensuite du vote de l'assemblée. La prise en charge des frais engendrés sera assurée par la collectivité.

Il est précisé que Monsieur Jean-Marie PONCET, conseiller municipal concerné n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION 2025009 : CESSION D'UN LOGEMENT T3.4 ILOT RECORDON

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder à Madame Pauline SPARD ou à toute personne morale qu'elle se substituerait, les lots 18 et 6, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « L'ILOT RECORDON » édifié sur un terrain situé à IZERNORE (AIN), 606, 626, 636 Grande Rue et 22, 28, 34, 54 rue des Ecoles (figurant au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie totale de 12a83ca), et ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître BAUD Notaire à IZERNORE (01), le 13/03/2024, moyennant le prix de 222.846,62 € TTC, payable comptant le jour de régularisation de l'acte authentique, conformément à la délibération n° D2024047 du 30 septembre 2024.

✚ **DE SUPPRIMER** la clause anti-spéculative prévue aux termes de l'article 5 du règlement intérieur et à la section II - USAGE DES PARTIES PRIVATIVES 2° DESTINATION - OCCUPATION du règlement de copropriété état descriptif de division reçu par Me BAUD Notaire à Izernore (01) le 13/03/2024. Ces clauses seront purement et simplement annulées pour l'ensemble des ventes de lots dépendant de l'ensemble immobilier L'ILOT RECORDON, trop restrictives en cas de problème conjoncturel lié à la situation familiale ou professionnelle et en conséquence de donner tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de voter à l'assemblée générale des propriétaires le modificatif du règlement de copropriété dans ce sens.

DELIBERATION 2025010 : APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET CULTUREL - PSC - DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le nouveau Programme Scientifique et Culturel du musée archéologique d'Izernore.

VIE CULTURELLE ET SOCIATIVE

VIE CULTURELLE :

Information bibliothèque : retour sur l'animation bibliothèque du 25 janvier 2025 avec la signature de dédicaces et vente de livres d'une autrice, Madame Anne-Lyse BLASCO pour des ouvrages à destination des jeunes, de 9h à 12h et de 14h à 17h : aucun visiteur ne s'est présenté au grand regret des élues en charge de cette organisation.

Bulletin Municipal : rédaction des articles en cours - prévision de parution : fin mai, début juin.

VIE ASSOCIATIVE :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu des différentes assemblées générales des associations d'Izernore.

AG VOCAL'IZE : M. Xavier BOSSAN rapporte que le Conseil Municipal est remercié de l'invitation à l'animation musicale des vœux du maire.

Le nombre d'adhérents est stable.

AG COMITE DE L'AIN DE BASKET : M. Jean-Marie PONCET fait part au Conseil Municipal du compte rendu de cette AG à Bourg-en-Bresse.

Il a été constaté que 15 % des demandes d'inscriptions ne peuvent être prises en compte au niveau départemental du fait d'un manque d'encadrement, de bénévoles ou de structures dans les clubs de l'Ain.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

VIE SCOLAIRE :

Madame Christiane MAURON fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 4 novembre 2024.

- Les effectifs scolaires sont stables
- Les jours de direction sont le mardi et le jeudi
- Le nouveau règlement intérieur a été adopté
- Un exercice de sécurité a été déclenché, les modifications nécessaires seront apportées
- Une professeure de langue turque intervient le mercredi pour 22 élèves du secteur
- Les résultats des évaluations nationales ont été communiqués par l'académie
- Le budget communal versé par la mairie par enfant et par an s'élève à 99 €
- Les projets de l'année : piscine, festival du livre, suivi du Vendée Globe, 100 jours...
- Problème de propreté des toilettes : le ménage est fait correctement, il est constaté un manque de respect de la part des enfants
- Passage piétons sortie de classe : trop près de l'arrêt minute : il sera déplacé
- Demande d'aide aux devoirs : pas de prévisions dans l'immédiat
- Prévisions rentrée 2025 : 31 CM2 partants et à ce jour 33 inscriptions

VIE PERISCOLAIRE :

- Reprise du périscolaire par AFREJ - LUD'IZE au 1^{er} janvier 2025 : un tuilage a été réalisé pendant 1 - mois avec Séverine SAN MILLAN ;
- Une nouvelle directrice adjointe et une animatrice ont été recrutées
- Il s'agit à présent de s'assurer que toutes les missions confiées sont assumées.

Il est à noter que malheureusement les locaux de l'entreprise BOURG TRAITEUR qui fabrique et livre les repas de la cantine scolaire ont été incendiés le 2 février 2025. Une solution de remplacement sera définie très prochainement.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différentes subventions accordées par le Conseil Départemental :

- Mise en LED des équipements d'éclairage public : 10.000 €
- Abri vélos de l'école : 4.400 €
- Toiture de l'église : 44.000 €
- Elle précise qu'une demande de subvention sera de nouveau déposée pour les travaux de voirie en 2025.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de remerciements des RESTOS DU COEUR pour la participation des administrés à la collecte des boîtes de Noël en fin d'année. En effet, environ 25 boîtes ont été déposées en mairie.

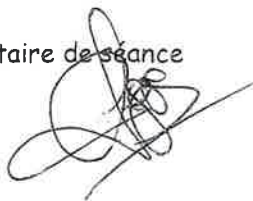
QUESTIONS DIVERSES

NEANT

CLÔTURE DE LA SEANCE À 20h35

Isabelle GREGIS

Secrétaire de séance



Sylvie COMUZZI,

Maire d'Izernore

